dération, et peut-être par l'ambition d'être gouverneur d'une des provinces confédérées : nous savons que l'Angleterre récompense noblement et royalement ceux qui la servent sans scrupule. D'ailleurs, la perspective de fonder un vaste empire mérite bien le sacrifice de quelques mois d'une carrière usée, au risque de ne pas réussir tout-à-fait dans un projet aussi gigantesque. (Ecoutez! écoutes!) Mais pour moi, M. le PRE-SIDENT, qui appartiens à la génération qui commence et qui a vingt ans d'avenir devant moi, je ne puis pas approuver, par mon vote, un projet de constitution qui se présente à nous sous une perspective aussi sombre pour notre nationalité et pour tout ce qui nous est le p.us cher comme Français. Si je suis aussi sévère dans mes remarques, M. le PRÉSIDENT, on voudra bien croire qu'elles sont dictées par une conviction profonde. Et puis, on sait que ce ne sont pas toujours ceux qui ont le miel sur les lèvres qui ont le plus de sincérité au cœur. Je sais aussi que quelquefois ceux qui disent hardiment leur façon de penser paient bien cher leur hardiesse et leur indépendance; mais cette crainte, M. le Prisi-DENT, ne me fera jamais reculer devant l'expression de mes convictious quand je croirai qu'elles peuvent être de quelque utilité à mon pays. (Ecoutes ! écoutez ! -L'hon, membre reprend son siège au milieu des applaudissements prolongés de la gauche.)

Cris de :- Ajourner! ajourner! du côté

de l'opposition.

L'Hon. Proc.-Gén. CARTIER - Non,

non !-Appelez les membres.

L'Hon. A. A. DORION.—J'avais proposé l'ajournement des débats hier soir, afin d'avoir l'opportunité de répondre à l'honorable député de Montmorency (M. CAUCHON). Mais comme l'hon. député n'était pas à son siège cette après-midi, j'ai cédé la parole en faveur de l'hon. député de Richelieu (M. PERRAULT). J'observe encore que l'hon. député de Montmorency n'est pas dans catte chambre, et je désirerais différer mes remarques juaqu'à ce que l'hon. monsieur soit à son siège: (cris de: ajourner!—et continuez!)

LE Col. HAULTAIN—Si la chambre veut le permettre, je prendrai la place de l'hon. membre pour Hochelaga (M. DORION). Je ne suis pas surpris, M. l'ORATEUR, que les hon. membres hésitent à exprimer leurs vues sur ce sujet, car on a tellement parlé sur la question qu'elle est maintenant plus que rebattue. Pour ma part, et comme les hon.

membres qui parleront après moi, je me fais presque un scrupule d'abuser des instants Toutefois, je ne devrais pas de la chambre. avoir cette crainte, car c'est un devoir pour moi d'exprimer mon opinion. Sur une question aussi importante et qui doit affecter les intérêts d'une si vaste portion de ce continent, je crois qu'il est de notre devoir d'exprimer notre opinion aussi complétement que possible. (Ecoutez!) La question s été discutée à tant de point de vues par les hommes les plus éminents du Canada, qu'un humble mortel comme moi se sent néanmoins timide en l'abordant à son tour. Toutefois, une réflexion m'encourage à parler en faveur de ce projet, c'est que je me trouverai en noble compagnie avec les hommes les plus distinguós du Canada, des autres provinces et même de l'Angleterre, qui n'ont qu'une voix pour reconnaître l'à-propos de cette mesure et la sagesse qui a présidé à la rédaction du projet qui nous est actuellement soumis. On ne doit pas s'attendre à ce que je disc quelque chose de nouveau, et c'est la crainte de répéter ce qui a été dit qui me fait hésiter à parler; si je ne consultais que mes propres talents, je garderais le silence et ne me leverais, M. l'OBATEUR, que quand vous demanderez le vote pour ou contre la motion qui est entre vos mains. Tous les hon. membres qui ont pris la parole dans ce débat, ont vivement senti la responsabilité qui pesaient sur eux en traitant devant la chambre une question aussi importante pour nous tous. Je comprends comme les autres l'étendue de cette responsabilité, et j'ai appliqué toutes les forces de mon esprit à l'examen de la question. Plus on l'examine, plus on songe à l'influence qu'elle devra avoir sur notre avenir, et plus elle prend de vastes Elle n'intéresse pas seulement proportions. le Canada, mais toutes les provinces anglaises sur le continent. Ses résultats pourront affecter l'avenir de l'empire britannique et de la république qui nous avoisine, par suite ils intéresseront plus ou moins tout le monde politique en général. Et, en disant cela, je ne crois point exagérer. En examinant la question, je me suis assuré qu'elle contient des principes de la plus haute importance pour le monde en général ; ces principes devront affecter considérablement le caractère des institutions qui auront, dans l'avenir, la préséance. Je suis persuadé que, si le projet réussit, les principes fondamentaux de la constitution anglaise y gagneront encore plus de solidité et de permanence;